

Séance du 18 avril 2024

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **18**
Qui ont pris part à la délibération **16**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le DIX-HUIT AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **16**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 11
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Nelly DAUDE, Jérôme FRANQUES, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR.

Date de la convocation

10/04/2024

Absents excusés : 7 (dont 5 pouvoirs)
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Stéphanie BORREL, a donné pouvoir à Pascal MIR,
Albert CANTALOUBE, a donné pouvoir à Jean-Philippe PÉRIÉ,
Bruno SELAS, a donné pouvoir à Didier LAURENS,
Rodolphe DELETAGE, a donné pouvoir à Fabien CABROLIER,
Estelle BIER, absente excusée,
Laura JARROUSSE, absente excusée.

Date d'affichage

15/04/2024

Secrétaire de séance : Nelly DAUDE

Délibération n° 2024/04/019– Réhabilitation et mise en sécurité piéton
de la rue de Foncourrieu au droit de l'entrée de l'EHPAD Saint Joseph
Demande de subvention au Département de l'Aveyron

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité d'engager des travaux de sécurisation et modernisation de la rue de Foncourrieu, aux abords de l'EHPAD St Joseph, dont l'accès piéton se fait directement depuis la route de Foncourrieu. La sécurisation est prioritaire du fait de la croissance du flux des voitures et du passage des bus scolaires.

Les dangers identifiés, comme l'absence de trottoir, une vitesse excessive, un non-respect du code de la route et de la réglementation en vigueur (zone à 30 km/h), dans un périmètre proche de la sortie des équipements (EHPAD, écoles...), augmentent les risques d'accident en cœur de bourg.

Il ajoute que l'opération a pour but la constitution d'un aménagement permettant à tous les usagers d'accéder et de quitter l'établissement en traversant avec sérénité et en sécurité le passage devant l'EHPAD. Cela permettra un ralentissement des véhicules et un respect de la limitation de vitesse (30 km/h).

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15 février 2024, le conseil municipal a décidé de solliciter une aide de 30% auprès de l'État via la DETR 2024, soit 6 057€. Le dossier est en cours d'instruction.

Il propose de solliciter également une aide auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron et précise que le projet est identifié dans le Contrat de Projets Aveyron-Territoires (CPAT).

Monsieur le Maire montre l'estimatif des dépenses nécessaires à la réalisation du projet :

ESTIMATION DES DEPENSES	
FRAIS D'HONORAIRES MOE – (LBP)	1 700,00 €
TRAVAUX	18 490,00 €
TOTAL GLOBAL H.T.	20 190,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver le projet tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ